

DIRECTION
DES
CONTRIBUTIONS DIRECTES

Circulaire du directeur des contributions

L.I.R. n° 129a/1 du 16 janvier 2003

—
L.I.R. n° 129a/1

Objet: Abattement compensatoire et abattement de retraite (articles 129 et 129a L.I.R.)- Questions en rapport avec le doublement de l'abattement en cas d'imposition collective.

La circulaire sous rubrique est classée sous la référence 129/1.

Luxembourg, le 16 janvier 2003

Le Directeur des Contributions